



**APPROBATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DE SEB S.A.  
DU 12 MAI 2026 DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION  
DES MANDATAIRES SOCIAUX**

En application de l'article R. 22-10-14 IV du Code de commerce, l'Assemblée générale mixte du 12 mai 2026, réunie au Pavillon Gabriel à PARIS, a approuvé, sans modification, la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que présentée dans le Document d'Enregistrement Universel 2025 (Chapitre 3.5, pages 126 et suivantes) comme suit :

Résolutions	Résultats des votes
Résolution n°10 : Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration pour 2026	Approuvée à 82,41%
Résolution n°11 : Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général pour 2026	Approuvée à 82,47%
Résolution n°12 : Approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour 2026	Approuvée à 85,12%

Et retrouvez-nous aussi sur [www.groupeseb.com](http://www.groupeseb.com)

*Référence mondiale du Petit Equipement Domestique et du café professionnel, le Groupe SEB déploie son activité en s'appuyant sur un portefeuille de 45 marques emblématiques (Tefal, Seb, Rowenta, Moulinex, Krups, Lagostina, All-Clad, WMF, Emsa, Supor...), commercialisées à travers une distribution multiformat. Vendant plus de 400 millions de produits par an, il met en œuvre une stratégie de long terme fondée sur l'innovation, le développement international, la compétitivité et le service au client. Présent dans 150 pays, le Groupe SEB a réalisé un chiffre d'affaires de 8,2 milliards d'euros en 2025 et emploie 32 000 collaborateurs.*